



Procédure de recouvrement Fond de garantie

Par **rb31**, le **11/09/2012** à **15:30**

Bonjour,

j'ai reçu une mise en demeure concernant un accident de ski en février 2011.

Les faits : un groupe de personne situé sur le milieu de piste était stationné. J'arrivai par le haut et une troisième personne me percuta par le côté et nous dévalons sur ce groupe de personne. La femme qui m'a percuté s'en va et moi je reste pour aider les personnes. Nous faisons un constat en expliquant bien les faits, les deux partis étaient d'accords.

Je reçois quelques temps plus tard une lettre de mon assurance me disant que je n'avais pas versé le dernier chèque donc il ne pouvait pas me couvrir. N'étant plus assuré, apparemment puisque mon assurance à quand même pris mon chèque en retard et l'a encaissé, je reçois un an plus tard une mise en demeure pour payer une dette de plus de 8000€, sans me prévenir qu'une procédure était en cours et que la victime avait demandé des dommages et intérêt. Je trouve cela un peu contestable, surtout n'étant pas la personne fautive de cet accident.

Que puis je faire pour sortir de ce pétrin ?

Suis obligé de payer, sachant que c'est cet 3eme personne la fautive ?

Est ce contestable vu que je n'étais pas au courant du lancement d'une procédure de dommages et intérêt ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vos conseils.

Bien cordialement,

Romain